

Questions orales

● (1120)

Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral tient plus à augmenter ses revenus qu'à les partager avec les autres parties aux négociations. Si le prix à la tête de puits monte, découlera-t-il des revenus supplémentaires de cette majoration, de la taxe à la production et de la taxe d'accise sur le gaz naturel qui permettront de réduire les recettes fiscales fédérales et, donc d'alléger le fardeau du consommateur?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député prétend que le gouvernement du Canada retire une plus grande part qu'avant l'annonce d'augmentations dans le budget. Nous n'avons pas à nous en excuser, car de tous les pays fédéraux du monde, le Canada retirait le moins d'argent proportionnellement aux responsabilités dont il se chargeait. Si vous faites la comparaison avec les autres fédérations comme les États-Unis ou l'Australie, vous constaterez que depuis 1973, la part du gouvernement national du Canada est extrêmement faible. Le Programme énergétique national a précisément pour but d'assurer qu'à l'avenir le gouvernement national, au nom de tous les Canadiens, recevra sa juste part pour qu'il puisse aider les régions et les personnes défavorisées tout en faisant bénéficier les consommateurs canadiens de prix qui ne seront pas aussi excessifs qu'ils l'auraient été avec le budget conservateur de décembre 1979. Le député pose une question évidemment hypothétique qui n'est pas conforme au Règlement de la Chambre.

M. Wilson: Le ministre la considère peut-être comme hypothétique, mais pas ceux qui paient 60c. de plus par gallon. Elle est même bien pénible pour eux.

LES DÉTAILS DE LA PROPOSITION RELATIVE À UN ACCORD SUR LES PRIX PÉTROLIERS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur un autre aspect des négociations relatives à l'énergie, je veux parler des mégaprojets comme le projet d'expansion de Syncrude, le projet Alsands et celui de Cold Lake. Si les négociations n'aboutissent pas, nous risquons que ces projets ne soient jamais mis en chantier. Nos difficultés sont attribuables en partie au fait que l'Alberta les a temporairement mis de côté, mais surtout aux prix établis dans le programme énergétique présenté en octobre dernier. Je voudrais donc à cet égard poser deux questions au ministre. En premier lieu, traitera-t-on, lors des négociations en cours, du prix des produits fabriqués à partir du pétrole synthétique? En deuxième lieu, le ministre compte-il proposer une nouvelle augmentation de ce prix, assortie au besoin d'une formule de révision automatique, abstraction faite de toute entente éventuelle qu'il pourrait conclure avec l'Alberta, pour relancer les projets en question et nous assurer d'un approvisionnement futur accru?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, personne n'apprécie les augmentations de prix. Le gouvernement du Canada moins que quiconque.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Notre collègue Marc se compare aisément au vilain et hypocrite Uriah Heep!

M. Lalonde: Il suffit au député d'examiner les chiffres pour constater que le consommateur paie l'énergie bien moins cher aujourd'hui qu'il ne l'aurait fait avec le budget du député de Saint-Jean-Ouest.

M. Crosbie: Personne n'en croit plus rien.

M. Lalonde: En deuxième lieu, grâce aux mesures que nous avons prises, le consommateur canadien a épargné près de 2.2 milliards de dollars, ce qui représente environ \$370 par famille, et cela en raison de la politique des prix que nous avons appliquée depuis les élections de 1979. Cet argent, les Canadiens peuvent en disposer à loisir grâce aux mesures que nous avons adoptées. En troisième lieu, j'ai déjà signalé que, si l'Alberta devait demain mettre un terme aux réductions de la production, nous pourrions faire baisser le prix de l'essence de sept cents le gallon. Ce sont là des faits que le député ne devrait point oublier.

Quant à la question des sables bitumineux, j'ai déjà expliqué que le gouvernement est disposé à faire preuve de souplesse à tous les égards. J'ai proposé dans le passé qu'on étudie la question des usines de traitement des sables bitumineux séparément de celle relative au pétrole classique, mais le gouvernement de l'Alberta se refuse à conclure une entente qui ne soit pas globale. Je crois que désormais la balle est dans le camp du gouvernement de l'Alberta et je n'y peux pas grand-chose.

● (1125)

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA PART FÉDÉRALE DES RECETTES PÉTROLIÈRES

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, cette semaine, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il se contenterait pour l'État fédéral d'une part de 23 p. 100 à 25 p. 100 des recettes pétrolières canadiennes. Pourtant les chiffres fournis par les services du ministre lui-même font voir que le Trésor fédéral touche 56c., c'est-à-dire 33.7 p. 100 du prix du gallon d'essence vendu à la pompe en Ontario, alors que les provinces productrices reçoivent 22.7c., le revendeur 10c., le producteur 19.3c., et caetera. Comme ces données statistiques dépassent de loin la part fédérale de recettes attendue par le premier ministre lui-même, est-ce que le ministre va ramener au moins au niveau de 25 p. 100 indiqué par le premier ministre les taxes énergétiques fédérales?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'invite l'honorable député à se référer d'abord à ce que le premier ministre dit. Deuxièmement, lorsque, dans le budget, nous avons mentionné de 23 à 24 p. 100, nous comparions cela à la même base utilisée depuis des années et qui produisait un chiffre d'environ 9 à 10 p. 100 pour le gouvernement canadien. C'était notre base depuis des années pour calculer les revenus entre les divers niveaux de gouvernement. On ne prend pas de prix à la pompe pour faire cette division-là, on regarde comment le prix se partage à la tête du puits. C'est de cette façon que les calculs se font; en vertu de ces calculs, le gouvernement canadien recevait avant le dernier budget environ seulement 9 p. 100 du prix à la tête du puits et, en vertu des propositions contenues dans le budget, environ de 23 à 25 p. 100.